

## Débat

# Deux socialistes, deux avis sur la réforme fiscale

Pierre-Yves Maillard est l'un des grands artisans du volet vaudois de la RIE III. Son camarade de parti Julien Eggenberger combat cette proposition du Conseil d'Etat

Renaud Bournoud

**L'**un est syndicaliste, l'autre est un ancien syndicaliste devenu président du gouvernement cantonal. Tous les deux sont encartés au Parti socialiste vaudois. Mais Julien Eggenberger, député et président du SSP Vaud, soutient le référendum contre la feuille de route fiscale. Une réforme que le président du Conseil d'Etat, Pierre-Yves Maillard, a élaborée avec son collègue PLR des Finances, Pascal Broulis.

Si les militants socialistes voient d'un bon œil les composantes sociales que contient ce paquet fiscal, la baisse du taux d'imposition du bénéfice des entreprises les met beaucoup plus mal à l'aise. Lors du dernier congrès du PS vaudois, en janvier, Pierre-Yves Maillard avait poussé une gueulante: «Si on est de gauche, on soutient cette réforme.»

**Alors, le volet vaudois de la RIE III est-il de gauche?**

**Julien Eggenberger (J. E.)** C'est compliqué. L'élément principal sur lequel on vote le 20 mars est la partie fiscale. Ce n'est pas tellement dans le programme de la gauche de baisser les impôts des entreprises. C'est d'ailleurs pour cela que des contreparties ont été incluses dans ce paquet.

**Pierre-Yves Maillard (P.-Y. M.)** C'est un compromis. Et dans ce compromis, il y a des mesures majeures pour la gauche. En vingt-cinq ans de politique, je n'ai jamais eu à défendre dans un seul vote autant d'avancées sociales. C'est colossal.

**J. E.** Le Canton de Vaud décide déjà de fixer un taux à 13,8% pour l'impôt sur le bénéfice des entreprises alors que la réforme fédérale n'est pas encore connue. On a lu dernièrement que M. Dal Busco (ndlr: ministre PDC des Finances genevoises) ne souhaitait pas commencer à légiférer sans savoir comment fonctionnerait cette réforme fédérale.

**P.-Y. M.** Nous ne sommes pas les premiers. Le canton de Lucerne a, lui, déjà un taux à 11%. Nous, on propose 13,8%. Sans ça, les sociétés à statut spécial seraient taxées à 22% alors qu'à 200 kilomètres se trouve un canton qui propose la moitié. Le risque de délocalisation est massif.

**Accepter le référendum, c'est refuser les mesures sociales?**

**J. E.** Si jamais on gagne, j'ai un peu de la peine à croire que les principales mesures sociales pourraient être remises en question. Ce sont des éléments importants sur lesquels il y a un consensus. Elles ne sont pas présentées comme une concession douloureuse par la droite. Cette dernière se les est même appropriées.

**P.-Y. M.** Bien sûr, juridiquement on vote sur le volet fiscal. Mais dans toutes les mesures sociales - allocations familiales, subsides LAMal, accueil de jour -, il y a une disposition transitoire qui stipule que si l'un des éléments du paquet est mis en échec, le Conseil d'Etat est contraint de revenir dans les six mois devant le Grand Conseil pour revoir ces propositions.

**J. E.** C'est une manière de présenter cette clause. Qu'est-ce qu'elle dit? Elle ne dit pas qu'il faut revoir tous les décrets. C'est le Conseil d'Etat qui devra décider s'il propose une modification d'un ou de plusieurs décrets au Grand Conseil. Dans tous les cas, un référendum restera possible. Mais le présenter comme une sorte



## Opposition

Le président du Syndicat des services publics (SSP Vaud), Julien Eggenberger (à g.), et le président du Conseil d'Etat, Pierre-Yves Maillard (à dr.). VANESSA CARDOSO

d'automatisme et dire que si l'on vote non on renonce à toutes les contreparties sociales, ce n'est pas correct.

**P.-Y. M.** Politiquement, cela fait partie de l'accord. Si malheureusement le référendum est accepté, la droite dira: «Nous avons un accord, il n'est pas respecté, donc nous exigeons que les autres parties tombent.»

**Quel sera l'impact sur les finances publiques?**

**P.-Y. M.** Il faut dégonfler les mensonges des référendaires. Ils racontent qu'il y aura 520 millions de pertes de recettes. Le Conseil d'Etat, prudemment, les évalue à 280 millions net, soit 2% environ des recettes du Canton et des communes, qui font ensemble 1 milliard de bénéfices. En tout cas, elles seront inférieures au désastre budgétaire que nous subissons si des milliers d'emplois sont délocalisés. Dire que cela va nous plonger dans l'austérité, ce n'est juste pas soutenable. Surtout de la part de ceux qui voulaient 4,5 milliards pour assainir la caisse de pensions de l'Etat au lieu du milliard et demi que le Grand Conseil a accepté d'engager.

**J. E.** Qui a parlé de 4,5 milliards? En tout cas pas le SSP. Pour en revenir au calcul

du Conseil d'Etat, il projette une hausse de 50 millions des recettes fiscales des multinationales, alors que l'on n'en sait rien. Cela dépendra du nombre de niches fiscales qui seront créées dans la réforme nationale. Sur la compensation fédérale (ndlr: en l'état, le projet prévoit une compensation de la Confédération de 107 millions pour le Canton de Vaud), il n'y a pas eu de vote au Conseil national. On n'en sait rien. Il y a des gens, notamment à gauche, qui sont contre toute compensation aux cantons. C'est même la position de l'Union syndicale suisse.

**P.-Y. M.** Nous sommes un Conseil d'Etat prudent en matière budgétaire. Nous l'avons prouvé ces dix dernières années en remboursant 9 milliards de dette. Si nous n'avions pas proposé cette réforme, le centre droit du parlement aurait diminué massivement le coefficient global d'impôt. Cette baisse se serait soldée à elle seule par des pertes de 300 millions par an seulement pour l'Etat, sans solution pour l'imposition des entreprises. Ceux qui sont assez irresponsables pour attaquer cette réforme doivent aussi dire qu'ils vont rouvrir le débat sur le coefficient d'impôt dès 2017, alors que la réforme l'a bloqué pour quatre ans.

**Quel sera l'impact sur les emplois?**

**J. E.** Pour nous, un emploi dans le privé vaut autant qu'un emploi dans le public. Assécher les finances publiques met aussi en danger des emplois, dans la fonction publique évidemment, mais aussi chez les fournisseurs. Maintenant, nous avons encore une idée qui est relativement floue de la future législation fédérale. C'est donc un peu fort de nous dire que la feuille de route vaudoise, qui est la mise en œuvre d'une réforme fédérale encore inconnue, va nous permettre de sauver des emplois.

**P.-Y. M.** Vingt-cinq mille emplois sont concernés par ces sociétés à statut spécial. Dix mille directs, quinze mille indirects. Quand on a connu des licenciements collectifs en rafales, on mesure le risque. Le taux à 13,8% impliquera une majoration de 40% de l'impôt de ces sociétés. Nous pensons que cette hausse est supportable et permettra de préserver les emplois. Pour avoir de bons services publics, il faut des entreprises qui salarient des gens qui paient des impôts.

**J. E.** Quand on s'intéresse à savoir qui paie vraiment cet impôt sur le bénéfice des entreprises, on se rend compte qu'il n'y a quasi aucune PME. La pizzeria,

l'installateur sanitaire ou le coiffeur du coin n'ont déjà pas souvent une raison juridique qui les soumet à cet impôt-là. Ensuite, ils ne font pas souvent de bénéfice parce qu'ils ont d'autres manières d'utiliser leurs profits. Ils peuvent augmenter le salaire du patron, des employés, etc.

**P.-Y. M.** Dans notre canton, il y a seulement 11% des sociétés qui ont plus de 20 salariés. Donc, forcément, c'est plutôt dans ces 11% que l'on trouve des bénéfices significatifs. La baisse fiscale profitera à des entreprises moyennes. Cela leur permettra peut-être de créer un job ou de relâcher un peu la pression sur les salaires.

**Qu'en pensent vos camarades socialistes en Suisse?**

**J. E.** Ils ont l'impression que les Vaudois mettent la charrue avant les bœufs. Nous sabordons la ligne que le PS Suisse avait essayé de proposer. C'est-à-dire un taux minimal à 16% et des compensations de la part des entreprises pour l'entier des pertes fiscales découlant de cette réforme afin d'éviter les programmes d'austérité. On en est évidemment loin.

**P.-Y. M.** Le PS Vaud a soutenu cette réforme à plus de 80% lors d'un congrès ouvert et démocratique, parce que grâce à elle un couple de retraités qui gagne 5000 francs net par mois ne paiera pas plus de 500 francs à deux de primes. Cette conquête, associée à une hausse planifiée de plus de 70 francs par mois des allocations familiales, a vite tranché le débat. Sans compter les 50 millions de plus pour l'accueil de enfants. Les autres sections cantonales me disent que c'est juste fantastique que nous ayons réussi à obtenir des contreparties aussi fortes.

## Les grandes lignes du projet vaudois

● Le 20 mars, les Vaudois se prononceront sur le référendum qui attaque la modification de la loi sur les impôts directs cantonaux. Ce référendum a été lancé par l'extrême gauche et les syndicats, hormis Unia.

Pour comprendre comment on en est arrivé là, il convient de faire un pas de recul. La Suisse pratique une fiscalité privilégiée pour les sociétés qui ont principalement des activités à l'étranger (les statuts spéciaux). Sous la pression internationale, la Suisse s'est engagée à abolir cette fiscalité différenciée dans

le cadre de sa troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Celle-ci est actuellement en discussion aux Chambres fédérales. Son entrée en vigueur est attendue à l'horizon 2019.

Le Canton de Vaud, qui abrite beaucoup de sociétés jouissant d'un statut spécial, a décidé d'anticiper la réforme fédérale. Le Conseil d'Etat propose que le bénéfice de toutes les entreprises soit taxé à 13,8%. Le taux ordinaire actuel est à 22%. Pour contrebalancer cette baisse d'impôt, le gouvernement a introduit une série

de mesures sociales dans son paquet fiscal. Il y a d'abord 100 millions pour les allocations familiales (80 millions des employeurs privés et 20 du public). Ensuite, les ménages qui verront leurs primes LAMal dépasser 10% de leur revenu recevront des subsides. L'Etat apportera aussi 30 millions supplémentaires à l'accueil de jour (ils s'ajoutent aux 20 millions déjà prévus hors réforme). Tandis que les employeurs en mettront 20. Enfin, les employés du secteur du bâtiment auront un fonds de compensation en cas d'intempérie.

Retrouvez nos interviews en vidéo sur [RIEIII.24heures.ch](http://RIEIII.24heures.ch)